

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

TRIBUNAL D'INSTANCE DE POISSY

Service de la nationalité

Vous avez acquis la nationalité française par décret, manifestation de volonté ou déclaration

Vous devez produire:

- Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois à réclamer à la mairie de votre lieu de naissance ou, si vous êtes né à l'étranger, au **Service Central de l'état civil du Ministère des affaires étrangères** 44941 NANTES CEDEX 9
- L'original de l'ampliation de votre décret, manifestation de volonté ou déclaration
- Si vous êtes marié(e), votre livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, Gaz, téléphone...- original + photocopie)
- Une pièce d'identité (original + photocopie)
- Une photographie d'identité normalisée

Tribunal d'instance 89 avenue Maurice Berteaux 78300 POISSY Telephone 01 39 65 05 35 courriel ti-poissy@justice.fr